

Qu'est-ce que la passerelle ?

La passerelle est un tremplin pour que les jeunes passent de l'accueil de loisirs à l'espace jeune. Ce sont des temps à l'espace jeune, qui sont ouverts aux enfants âgés de 9 à 11 ans afin de les habituer au fonctionnement de l'espace jeune qui est totalement différent de l'ALSH. Votre enfant aura plus d'autonomie, de liberté, pourra mettre en place des projets. Il ne sera en aucun cas obligé de faire les activités proposées et il sera sous la responsabilité d'un animateur et sous surveillance. Sans votre autorisation, votre enfant ne pourra en aucun cas sortir de l'espace jeune. La passerelle comprend les jeunes âgés de 9 à 11 ans, l'année civile étant prise en compte et non l'âge de l'enfant. Tous les enfants qui vont avoir 9 ans dans l'année peuvent venir aux activités "passerelle". Quand vous inscrivez votre enfant en passerelle, sur votre demande, nous pouvons venir le chercher à l'accueil de loisirs et le ramener. Les activités passerelles ne sont pas réservées aux jeunes passerelles, ils peuvent se retrouver avec des jeunes de 12 ans et +. Bien sûr, un cadre est instauré et les plus grands ont l'habitude.

A chaque vacance scolaire, nous mettons en place des activités « réservées passerelle », dans ce cas les jeunes présents auront entre 9 et 11 ans.

Pendant les **vacances scolaires**, environ 3 ou 4 activités et/ou sorties sont proposées aux jeunes de la passerelle par semaine. Il y a souvent une ou deux matinées et après-midi et une sortie de proposer. Vous recevrez par courrier ou trouverez le planning de la passerelle sur le site internet de l'association. C'est à ce moment que vous pouvez demander que l'on vienne le chercher à l'ALSH et que l'on ramène.

Hors vacances scolaires, certains mercredis sont aussi ouverts à la passerelle, même chose que pendant les vacances, nous venons les chercher à 14h à l'ALSH et nous les ramenons à 17h à l'ALSH. Certains vendredis et samedis sont également ouverts à la passerelle. Certains mercredis matin vont être ouvert à la passerelle.

Tarifification Passerelle

Rappel : La passerelle est destinée aux jeunes entre 9 et 11 ans (année civile). Les jeunes fréquentant l'ALSH ont payé une adhésion de 6€. Les jeunes ne fréquentant pas l'ALSH doivent payer une adhésion de 6€ + une cotisation.

Activités passerelle payante

- Pour les jeunes fréquentant l'ALSH : Tickets ALSH + montant de l'activité passerelle
- Pour les jeunes ne fréquentant pas l'ALSH : Uniquement le montant de l'activité

Activité passerelle gratuite

- Pour les jeunes fréquentant l'ALSH : Un ticket ALSH demi journée
- Pour les jeunes ne fréquentant pas l'ALSH : Gratuit (sous réserve d'une adhésion et cotisation à jour)

N'hésiter pas à nous contacter pour plus de renseignements !

Servane, référente jeunesse